



Résolution des élus CSE réseau France 3 relative au projet de déploiement de l'assistant de fabrication

Le CSE du Réseau France 3 a pris connaissance des réponses apportées par la direction aux préconisations émises dans son avis du 14 janvier 2026 concernant le projet d'évolution des régies Mosar avec l'introduction d'un assistant de fabrication.

Suite aux échanges au sein de l'instance réunie le 19 mai 2026, les élus du CSE constatent que :

- Les réponses apportées relèvent majoritairement de déclarations de principe, sans engagements opérationnels suffisamment précis ;
- Aucun engagement formel n'est pris quant à l'application du scénario haut dans sa totalité, ni sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Les modalités du dialogue social ne sont pas définies, en l'absence de calendrier, de dispositifs d'association des élus et de clarification de leur rôle ;
- Aucun plan de prévention des risques psychosociaux spécifique au projet n'est présenté, en particulier en ce qui concerne :
 - la charge cognitive,
 - l'empêchement à la qualité,
 - et l'analyse des impacts par métier ;
- Les indicateurs de suivi ne font pas l'objet d'une co-construction avec les représentants du personnel ;
- Aucun dispositif structuré de remontée et de traitement des alertes des salariés n'est précisé ;
- Les engagements relatifs aux moyens humains restent flous et renvoyés à des arbitrages locaux, sans garantie de renforts adaptés ;
- Les engagements environnementaux ne sont assortis d'aucun indicateur ni objectif mesurable.
- Si la mise à jour du DUERP liés au déploiement d'Overdrive est en cours, aucun vidéo n'a participé à l'atelier d'évaluation des risques professionnels à Poitiers, pourtant site pilote.

En conséquence, les élus considèrent que ces insuffisances ne permettent pas de garantir, à ce stade, un déploiement du projet respectueux de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés, ni de la qualité des productions et demandent à la direction :

1. De formaliser un engagement explicite sur l'application des scénarios haut et bas, assorti de critères de suivi et d'alerte ;
2. De présenter un calendrier détaillé du déploiement incluant les modalités d'association des élus à chaque étape ;

3. De produire un plan de prévention des risques psychosociaux spécifique au projet, décliné par métier et par site ;
4. De préciser la méthode de co-construction envisagée avec les commissions compétentes pour élaborer les indicateurs de suivi, incluant les conditions de travail ;
5. De mettre en place un dispositif formalisé de remontée et de traitement des alertes des salariés ;
6. De définir et garantir les moyens humains nécessaires à la sécurisation du déploiement
7. D'organiser régulièrement en régie des exercices de situation de crise afin de roder les salariés qui risquent d'être confrontés à une charge cognitive importante au regard de la diminution des effectifs induite par Overdrive.

Les élus demandent que ces éléments soient présentés au prochain CSE ainsi qu'un point d'information-consultation sur la réactualisation des DUERP de Poitiers et de Reims relative à ce déploiement.

Adopté à l'unanimité des 24 votants

Les syndicats CGT, CFDT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 19 mai 2026